

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1981)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. ACTIVITÉS DANS LE MONDE

AFRIQUE

En 1981, l'Afrique a représenté le champ d'activité le plus important du CICR, tant par le nombre de situations conflictuelles, de troubles ou de tensions nécessitant son intervention que par celui des effectifs engagés sur le terrain. Avec, d'une part, plus de 80 délégués répartis entre 10 délégations et 4 sous-délégations, et compte tenu, d'autre part, des missions ponctuelles effectuées dans un certain nombre de pays, le CICR est ainsi intervenu, à un titre ou à un autre, dans une vingtaine de pays africains. Ses tâches ont essentiellement consisté à visiter des prisonniers de guerre et des détenus «politiques»,* à transmettre des messages familiaux et à fournir des secours aux populations civiles victimes de conflits, notamment les personnes déplacées; dans ce dernier domaine, où le CICR est souvent la seule organisation internationale autorisée à agir, une grande activité a été développée en Angola, en Ouganda et dans les pays de la Corne de l'Afrique.

Afin d'assurer le financement de ses programmes humanitaires, le CICR a lancé, à la mi-février, un appel de fonds englobant l'ensemble de ses activités en Afrique et portant sur 52,5 millions de francs suisses nécessaires pour la période s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 1981. Cet appel a été envoyé simultanément avec celui de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui, pour sa part, avait besoin de 41 millions de francs suisses pour ses actions d'assistance en faveur des réfugiés et des victimes de la sécheresse, ainsi que pour ses projets de développement des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du continent africain. Au 31 décembre, le CICR avait reçu, à la suite de son appel, des contributions ou des promesses de contributions en espèces, en nature et en services pour un montant de 52,3 millions de francs suisses.

*
* *
*

Depuis 1978, en raison de l'importance de ses engagements dans d'autres parties du continent africain, lesquels ont mobilisé toutes ses ressources en hommes et en moyens matériels, le CICR s'est trouvé dans l'obligation de mettre en veilleuse sa délégation régionale pour l'Afrique occidentale, basée à Lomé (Togo). En 1981, il a été décidé de réactiver ce secteur à partir du siège, en créant à Genève le bureau du CICR pour l'Afrique centrale et de l'Ouest.

* *Relevons que, dans le présent Rapport, les termes «détenus politiques» sont utilisés par souci de simplification et que le CICR n'entend pas préjuger du statut que les autorités détentrices reconnaissent aux prisonniers qu'il visite à l'occasion de troubles intérieurs et tensions internes.*

Afrique australe

Afrique du Sud

Basée à Pretoria, la délégation régionale du CICR en Afrique australe a poursuivi son action en faveur des prisonniers de sécurité condamnés et des personnes détenues à titre préventif en vertu de la Section 10 de l'«Internal Security Amendment Act», les deux catégories auxquelles les autorités de la République d'Afrique du Sud lui ont jusqu'à présent accordé l'accès. Parallèlement, le CICR a renouvelé, en 1981, ses démarches pour obtenir l'accès aux autres catégories de détenus pour motif politique ou de sécurité.

Par ailleurs, la délégation de Pretoria a participé aux activités de protection en faveur de prisonniers détenus tant en Namibie qu'en Afrique du Sud en raison des affrontements opposant les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA (armée angolaise) et de la SWAPO («South West African People's Organization»).

Sollicité par les autorités sud-africaines fin août, le CICR a également entrepris des démarches auprès des parties concernées en vue du rapatriement de la dépouille mortelle d'un soldat sud-africain tombé en Angola et de celles de plusieurs soldats soviétiques tués en Angola. A la fin de l'année, ces négociations étaient toujours en cours.

Protection

PERSONNES INCARCÉRÉES EN RAISON DE LA SITUATION INTERNE. — Comme chaque année depuis 1963, le CICR a effectué une nouvelle série de visites aux personnes incarcérées en raison de la situation interne: du 31 août au 18 septembre, une équipe conduite par le délégué général pour l'Afrique et comprenant un médecin, s'est rendue dans six lieux de détention où se trouvaient 505 prisonniers de sécurité condamnés. A l'époque de ces visites, il n'y avait pas de détenu en vertu de la section 10 de l'«Internal Security Amendment Act».

Par ailleurs, la délégation de Pretoria a renouvelé en 1981 les démarches entreprises depuis plusieurs années pour obtenir également l'accès aux détenus de sécurité non condamnés que le CICR n'est pas autorisé à visiter. Ses efforts n'ont pas abouti, puisqu'en particulier les prisonniers incarcérés en vertu de la section 6 du «Terrorism Act» ne peuvent toujours pas

être visités. De même, les démarches entreprises pour visiter 6 prisonniers condamnés à mort sont demeurées sans succès, le CICR n'ayant pas obtenu le droit de s'entretenir sans témoin avec eux.

La délégation de Pretoria s'est également préoccupée du sort d'éventuels détenus politiques incarcérés dans les «homelands». C'est ainsi qu'au mois de mai, une mission CICR s'est rendue au Transkei. A cette occasion, le CICR a offert ses services aux autorités; elles n'avaient pas encore donné de réponse à la fin de l'année.

VISITES AUX PRISONNIERS DE GUERRE ANGOLAIS ET A UN PRISONNIER SOVIÉTIQUE. — En 1981, des délégués du CICR ont visité à trois reprises, chaque fois dans des lieux de détention différents, le prisonnier soviétique capturé fin août par les militaires sud-africains au sud de l'Angola. Un médecin et un interprète parlant russe ont participé à tour de rôle à ces visites.

Quant à celles faites aux prisonniers de guerre angolais, elles sont relatées sous le chapitre Namibie/Sud-Ouest africain du présent Rapport.

Assistance

En complément à son action de protection, le CICR a poursuivi son programme d'assistance en faveur des familles de détenus dans le besoin ou d'anciens détenus ayant reçu la visite de ses délégués. En 1981, le nombre de bénéficiaires de cette aide est ainsi passé de 40 par mois à environ 400. Le coût de cette assistance s'est élevé à 404.362 francs suisses. Comme par le passé, les secours fournis l'ont été sous forme de colis de vivres (3332 colis estimés à 218.839 francs suisses), de couvertures ou de prise en charge des frais de transport des personnes rendant visite à leur parent en détention (752 titres de transport d'un montant global de 172.714 francs suisses). Le CICR a également financé des traitements médicaux simples dans 49 cas.

En mai, le gouvernement sud-africain a informé le CICR que l'autorisation, accordée depuis plusieurs années, de remettre des secours aux prisonniers condamnés à l'occasion des visites annuelles ne serait dorénavant plus valable. Des démarches ont été entreprises auprès du département des prisons afin de tenter d'obtenir l'annulation de cette décision. L'assistance distribuée régulièrement jusqu'en 1980 comprenait essentiellement des équipements sportifs ainsi que du matériel éducatif et récréatif. A l'issue de la série de visites effectuées en septembre 1981, le CICR a été autorisé à fournir aux prisonniers une aide équivalant à 17.000 francs suisses.

Agence de recherches

La délégation de Pretoria a traité près de 100 demandes de recherches et messages familiaux, en collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine.

Elle a également assuré l'échange des messages entre le détenu soviétique et sa famille.

Namibie/Sud-Ouest africain

Pendant la première moitié de l'année, les activités du CICR en Namibie ont été conduites à partir de Pretoria. L'intensification des opérations militaires opposant les forces sud-africaines aux FAPLA et à la SWAPO, ainsi que l'accroissement du nombre des victimes, ont déterminé le CICR à entreprendre des démarches pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un bureau permanent à Windhoek. Les autorités compétentes ayant donné leur accord en mai, le nouveau bureau du CICR a aussitôt été installé dans la capitale namibienne où il est devenu opérationnel dès le début de juillet.

Protection

Bien que n'ayant en principe pas accès aux détenus incarcérés en vertu du décret No 9 de l'Administrateur Général (AG9), les délégués du CICR ont été autorisés à poursuivre les visites aux 117 personnes détenues sous cette législation au camp de Mariental. Ces visites ont eu lieu à deux reprises en 1981, du 28 au 30 janvier et du 4 au 12 novembre.

Le 6 août, un délégué a pu visiter 3 détenus condamnés, (dont l'un à la peine capitale) à la prison centrale de Windhoek. Par la suite, le 26 novembre, 7 autres prisonniers de sécurité condamnés ont également pu être visités pour la première fois à la prison de Gobabis. En décembre, trois prisonniers dans l'attente de leur procès ont été visités pour la première fois dans le nord de la Namibie. Il s'agissait de combattants de la SWAPO, catégorie de prisonniers auxquels le CICR n'avait jamais obtenu accès malgré des démarches réitérées. Aussi, le CICR a-t-il poursuivi tout au long de l'année ses efforts pour obtenir accès à tous les combattants SWAPO pris les armes à la main. A l'exception de ces 3 prisonniers, ces démarches n'avaient pas abouti à la fin de l'année.

Par ailleurs, à la suite des démarches entreprises sur le terrain et à partir de Genève, le CICR a obtenu l'accord des autorités sud-africaines pour visiter les prisonniers de guerre angolais capturés lors des affrontements au sud de l'Angola et détenus en Namibie. Dès le 9 octobre, les délégués ont commencé leurs visites à un premier groupe de 10 prisonniers de guerre blessés, soignés dans un hôpital situé au nord du territoire. Le 10 octobre, la même équipe a visité 69 prisonniers de guerre, légèrement blessés ou valides, dans un camp d'internement au sud du territoire. De nouvelles visites ont eu lieu, du 4 au 12 novembre, et 6 nouveaux prisonniers de guerre angolais ont été enregistrés.

Enfin, entre le 15 et le 17 décembre, les 85 prisonniers de guerre angolais, les 117 prisonniers de sécurité et les 10 prisonniers de sécurité condamnés ont été à nouveau visités par les délégués qui leur ont, à cette occasion, distribué des colis de Noël.

Assistance

Le CICR a mis sur pied un programme d'assistance en faveur des familles de détenus et des détenus récemment libérés, semblable à celui en cours en Afrique du Sud.

Toutefois, les difficultés de contacts avec les familles, localisées dans des régions parfois difficilement accessibles, ont ralenti le démarrage de cette action. Celle-ci a néanmoins augmenté progressivement de volume au cours du second semestre. En 1981, 14.650 francs suisses avaient été consacrés à l'assistance aux familles de détenus, ainsi qu'aux secours remis aux détenus et aux prisonniers de guerre à l'occasion des visites.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches de la délégation de Windhoek se sont développées depuis novembre en raison notamment de l'enregistrement des prisonniers de guerre angolais. Une centaine de messages familiaux ont été transmis à la délégation du CICR en Angola à la suite des visites. L'Agence de recherches de Windhoek a également fourni une assistance en faveur d'une cinquantaine de familles de détenus en facilitant leurs déplacements à la prison de Robben Island au moyen de bons de transport.

Angola

Liées, d'une part, au conflit opposant dans le sud de l'Angola et en Namibie, les forces sud-africaines aux combattants des FAPLA (armée angolaise) et de la SWAPO et, d'autre part, aux séquelles du conflit angolais de 1975-1976 (des mouvements armés d'opposition opérant dans le centre et le sud-est du pays), les activités du CICR en Angola ont été caractérisées, en 1981, par la poursuite du programme d'assistance en faveur des populations civiles déplacées, commencé en avril 1980 (voir Rapport d'activité 1980).

L'action du CICR en Angola a été en 1981 la plus vaste opération de l'institution sur le continent africain; elle répondait aux importants besoins alimentaires et médicaux constatés auprès des personnes déplacées, en raison des hostilités, sur les hauts-plateaux des provinces de Huambo et de Bié (Planalto), ainsi que dans la province de Kunene.

Bien que disposant déjà d'une sous-délégation à Huambo et d'un bureau à Kuito, outre la délégation principale établie à Luanda, le CICR a été conduit, en raison de l'évolution, en août, de la situation militaire dans le sud, à ouvrir en septembre un bureau à Lubango, puis, en décembre, une antenne à N'Giva. Fin 1981, les structures de base nécessaires au développement d'une action d'assistance au sud, en faveur des personnes déplacées situées dans la région comprise entre la rivière Kunene et la frontière namibienne, étaient donc en place. L'accent a été mis sur l'aspect médical et les activités de recherches.

La sécurité des délégués et les problèmes de déplacement sur le terrain

En 1980 déjà, le développement de l'action d'assistance avait été ralenti par les problèmes de sécurité et les difficultés logistiques rencontrées sur le terrain. Malgré les efforts déployés et les moyens matériels mis en oeuvre, le programme d'assistance sur le Planalto a de nouveau été entravé en 1981.

C'est ainsi que, pour des raisons de sécurité, les délégués ont été contraints, à plusieurs reprises, de suspendre leur action et de mettre fin à leurs déplacements. Bloquées début décembre 1980, les activités ont repris le 8 janvier 1981 pour s'arrêter à nouveau presque totalement durant trois mois à partir du début mai. L'insécurité, liée à l'évolution de la situation sur le terrain, a contraint le CICR à réévaluer son action et à adapter ses moyens d'intervention en conséquence. Il a été décidé d'assurer dorénavant le transport des délégués et des secours vers les régions assistées exclusivement par voie aérienne. Des contacts réguliers ont été maintenus avec les responsables «extérieurs» de l'UNITA, principal mouvement d'opposition au gouvernement angolais, afin notamment d'obtenir des garanties de sécurité suffisantes pour les délégués se déplaçant dans les provinces.

Développement des activités du CICR au sud du pays

Face à la recrudescence des hostilités entre les forces armées d'Angola et d'Afrique du Sud, survenue à partir du 23 août, le CICR a offert, le 30 août, ses services au ministre de la Santé du gouvernement angolais et au président de la Société nationale, en faveur des victimes des combats (personnes déplacées et blessées). Le 2 septembre, cette offre était officiellement acceptée par les autorités angolaises. Pour leur part, les autorités sud-africaines, approchées par la délégation de Pretoria, accordaient également aux délégués toutes garanties requises pour les déplacements dans les zones sous leur contrôle.

Ainsi, dès le 3 septembre, une équipe de trois délégués, dont un médecin, quittait Luanda pour Lubango afin d'évaluer la situation sur le plan médical et de déterminer les besoins des personnes victimes du conflit. Suite à cette mission, une sous-délégation était rapidement installée à Lubango. Dans le même temps, des médicaments étaient fournis à l'hôpital de la ville.

En novembre, l'accord des autorités angolaises ayant finalement été obtenu, les délégués accomplissaient la mission d'évaluation prévue à l'extrême sud de la province de Kunene, centre du conflit entre l'Angola et la République d'Afrique du Sud.

Le 22 novembre, les délégués sont arrivés dans la région de N'Giva pour constater que l'hôpital était pratiquement détruit et qu'une partie importante de la population était encore réfugiée dans la brousse voisine. Vu l'absence de structures médicales et pour répondre aux besoins constatés, le CICR a installé à N'Giva deux délégués et une infirmière.

Assistance matérielle aux personnes déplacées

Commencée dès le mois d'avril 1980, l'action d'assistance en faveur des populations déplacées du Planalto s'est poursuivie tout au long de 1981, hormis les périodes d'interruption pour raisons de sécurité mentionnées plus haut. Néanmoins, d'autres facteurs, tels que le manque de moyens de transports réguliers et sûrs à l'intérieur du pays, les vastes distances à parcourir et la saison des pluies, ont contribué à ralentir le rythme de développement de l'action que le CICR s'était fixé.

Début 1981, des problèmes sérieux rencontrés dans l'acheminement des secours à destination de l'Angola ont eu pour conséquence des ralentissements dans les distributions aux bénéficiaires. Pour pallier la répétition d'une telle situation, il s'est révélé nécessaire de constituer sur place les réserves indispensables. Afin d'y parvenir, le CICR a fait acheminer par bateau certaines quantités de maïs jusqu'au port de Lobito (deux fois 400 tonnes en urgence). Ces marchandises ont été transportées de la côte atlantique sur le Planalto au moyen du chemin de fer, dans la mesure des possibilités et de son fonctionnement. Finalement, les 800 tonnes ont atteint Huambo. En outre, un pont aérien a été organisé à partir du Botswana entre le 9 et le 26 mars. Douze vols Francistown-Huambo et un vol Francistown-Luanda ont permis de transporter près de 300 tonnes de secours (194 tonnes de vivres, 30 tonnes de savon ainsi que les véhicules nécessaires au développement de l'action). Le coût de cette opération s'est élevé à environ 600.000 francs suisses.

Début mai, on pouvait constater dans les villages de la province de Huambo que l'action du CICR portait ses fruits et avait permis de diminuer les effets de la malnutrition. Malheureusement, les problèmes de sécurité s'étant accrus à cette même époque, les mouvements des délégués ont dû à nouveau être suspendus, réduisant l'impact et le résultat des efforts entrepris.

Aussi, dès la seconde quinzaine de mai, une nouvelle orientation était donnée à l'action. Il fut décidé que dorénavant le transport des délégués et des secours vers les régions assistées serait assuré exclusivement par voie aérienne.

En septembre, face à une nouvelle dégradation constatée de l'état nutritionnel de la population déplacée, il a fallu augmenter l'assistance fournie. C'est ainsi que le volume de l'action allait doubler en l'espace de trois mois: en décembre, 320 tonnes de secours ont été distribuées en faveur de quelque 55.000 personnes déplacées (contre 57 tonnes en janvier de la même année). Ces distributions importantes ont été rendues possibles par l'amélioration des conditions de sécurité, par la remise en état du chemin de fer reliant Lobito au Planalto et la reprise des transports publics routiers.

Dans la province de Bié, en raison de la suspension de l'action à partir du mois de mai, date de l'implantation du CICR à Kuito, les missions d'évaluation et le programme d'assistance prévus n'ont pu être réalisés que partiellement. Le CICR n'a donc fourni qu'une assistance limitée à l'hôpital de la ville ainsi qu'à une léproserie, touchant environ 650 personnes. Une aide technique a été apportée à Kuito, capitale de la province, afin de soutenir le programme d'assistance alimentaire mis sur pied par la Croix-Rouge angolaise en faveur de plus d'un millier de personnes déplacées.

A la fin de 1981, 2031 tonnes de secours, comprenant essentiellement des vivres et évaluées à 3.124.131 francs suisses, avaient été distribuées sur le Planalto.

Parmi les principaux donateurs ayant contribué à cette action, relevons la CEE (Communauté économique européenne), le gouvernement et la Société nationale de la République fédérale d'Allemagne et le gouvernement suisse.

Assistance médicale

EN FAVEUR DES PERSONNES DÉPLACÉES SUR LE PLANALTO.— Les équipes médicales du CICR (deux médecins et cinq infirmières) ont visité les neuf postes de santé installés dans les villages assistés des régions de Bailundo et de Katchiungo.

Dans ces postes de santé, un personnel local spécialement formé traitait les cas légers (plaies, gale, diarrhée, etc). La médecine générale était du ressort du médecin du CICR lors de ses passages. Grâce à l'intermédiaire du personnel local, ces postes de santé n'ont pas eu à subir les interruptions de fonctionnement dues aux raisons de sécurité. Ils ont pu, par ailleurs, être approvisionnés tout au long de l'année.

Une équipe médicale du CICR s'est également attelée à la remise en état de l'hôpital municipal de Bailundo. Sans structure adéquate depuis trois ans, cet hôpital d'une quarantaine de lits devait desservir une population d'environ 220.000 personnes. A partir d'août, date de sa prise en charge par le CICR (un médecin et deux infirmières), cet hôpital a connu un accroissement de son efficacité. Outre les améliorations substantielles apportées dans le domaine de l'hygiène générale et de l'organisation du personnel local, l'équipe du CICR a remis en fonction un petit bloc opératoire. Durant le seul mois d'octobre, 130 patients avaient été hospitalisés et 4387 consultations externes données. Enfin, pendant toute l'année, le CICR a fourni les médicaments et le matériel nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Le CICR a également approvisionné en matériel et en médicaments l'hôpital de Katchiungo et celui de la mission protestante de Bailundo.

Par ailleurs, à la mi-mars, le CICR a mis sur pied un camp de 22 tentes à Bailundo, afin de prendre en charge quelque 200 personnes venues des villages de la municipalité pour se faire soigner à l'hôpital. Dépourvues de tout moyen de subsistance et vivant dans des conditions d'hygiène particulièrement précaires, ces personnes ont reçu une assistance d'appoint durant le temps nécessaire à leur rétablissement.

En septembre 1980, un nouveau type d'assistance, visant à sauver les enfants souffrant de malnutrition grave, avait été institué grâce à l'ouverture d'un centre de nutrition intensive à Katchiungo. Cette expérience a continué de se développer en 1981. Dès janvier, un second centre a ouvert ses portes à Bailundo et, tout au long de l'année, un médecin et deux infirmières ont surveillé l'état nutritionnel de quelques milliers d'enfants, dont quelques centaines ont été hébergés dans ces deux centres. Ceux-ci, pourvus de stocks de vivres suffisants, ont pu continuer de fonctionner sans interruption, même lorsque les délégués du CICR ont été bloqués dans leurs déplacements, cela grâce aux employés locaux, infirmiers et assistants.

CENTRE ORTHOPÉDIQUE DE BOMBA ALTA.— Commencée en août 1979, l'action d'assistance en faveur des amputés de guerre du centre de Bomba Alta (Huambo),

prévue pour deux ans selon les accords conclus avec la Croix-Rouge angolaise, a été reconduite pour une nouvelle année.

Depuis l'arrivée des premiers techniciens CICR, 527 amputés ont été appareillés. Une trentaine d'employés, membres de la Croix-Rouge d'Angola, travaillent au centre comme assistants prothésistes, soudeurs, menuisiers, cordonniers, travailleurs sur plastique et sur plâtre.

L'équipe du CICR, composée de trois techniciens orthopédistes et de deux physiothérapeutes, a commencé la fabrication des pièces détachées orthopédiques nécessaires au montage des prothèses, atteignant ainsi les objectifs qui lui étaient assignés, à savoir utiliser au maximum les ressources locales afin de donner à ce centre la plus grande autonomie possible.

Protection

Dans le cadre de ses activités de protection, le CICR a multiplié ses démarches auprès de toutes les parties pour obtenir l'accès aux personnes détenues, tant en raison du conflit international que des événements intérieurs.

PRISONNIER SUD-AFRICAIN DETENU PAR LA SWAPO. — Le 9 novembre 1981, le CICR a visité pour la 5e fois un prisonnier de guerre sud-africain détenu par la SWAPO en Angola depuis février 1978 (voir précédents Rapports d'activité). Deux visites, sans témoin, ont pu avoir lieu en 1981. Toutefois, ces visites n'ont pas pu se dérouler dans son lieu de détention. Par ailleurs, avec l'aide de la Croix-Rouge angolaise, des messages et des colis familiaux ont pu être transmis au prisonnier.

DÉMARCHES AUPRÈS DES AUTORITÉS ANGOLaises. — A la suite des visites régulières effectuées par les délégués auprès des prisonniers de guerre angolais détenus en Namibie (voir p. 8 du présent Rapport), les rapports de visites ainsi que les cartes de capture ont été remis aux autorités de Luanda. Quant aux messages familiaux remplis à l'occasion de ces visites, ils ont été transmis aux parents des prisonniers avec la collaboration de la Société nationale.

Les démarches entreprises en 1980 à la demande des autorités de Pretoria au sujet du rapatriement du corps d'un soldat sud-africain ont été poursuivies en 1981 (voir aussi Rapport annuel 1980). Saisi, en août 1981, d'une nouvelle demande sud-africaine concernant le rapatriement de la dépouille d'un autre soldat tombé en Angola, le CICR a transmis des propositions pratiques de rapatriement des autorités sud-africaines au gouvernement angolais. Fin 1981, ces propositions étaient encore à l'étude.

Déjà, en 1980, le CICR avait été amené à demander aux autorités angolaises l'autorisation de visiter l'ensemble des détenus UNITA, y compris les condamnés à mort, en mains gouvernementales. Ces démarches ont été poursuivies, sans résultat, en 1981.

DÉCLARATION D'INTENTION DE LA SWAPO. — En date du 25 août, la SWAPO a remis officiellement au CICR une déclaration d'intention par laquelle elle s'engage à respecter les principes du droit international humanitaire applicables en cas de conflits armés, contenus dans les Conventions de Genève de 1949 et de leur Protocole additionnel I, relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux.

A l'occasion des contacts à Genève avec des représentants de la SWAPO, d'autres questions préoccupant le CICR ont également été abordées, notamment le problème des visites au prisonnier de guerre sud-africain (voir ci-dessus).

RELATIONS AVEC L'UNITA. — Les problèmes de sécurité rencontrés par ses délégués sur le terrain ont conduit le CICR à maintenir un contact régulier avec les représentants de l'UNITA en Europe. A l'occasion de ces rencontres, la question des prisonniers détenus par ce mouvement a de nouveau été abordée en 1981. En particulier, le CICR a réaffirmé sa disponibilité pour servir d'intermédiaire neutre entre les parties, en vue de la libération et du rapatriement éventuel de certains de ces prisonniers. Toutefois, fin 1981, aucune de ces démarches ne s'était concrétisée.

Agence de recherches

En janvier, un spécialiste de l'Agence centrale de recherches a effectué une mission à Luanda pour évaluer les activités de l'Agence de recherches en Angola et mettre sur pied une infrastructure permettant de traiter les cas déjà enregistrés et les cas futurs.

Fin 1981, le volume de travail de l'Agence de recherches du CICR en Angola avait passablement augmenté, notamment en raison de l'accroissement des activités militaires dans le sud du pays (transmission aux familles des messages des prisonniers de guerre angolais visités en Namibie et obtention de réponses). Aussi, une nouvelle mission d'un délégué de l'Agence centrale de recherches a-t-elle eu lieu début décembre. Son évaluation a permis d'établir la nécessité d'organiser le bureau Agence de la délégation de Luanda et le réseau d'«antennes» indispensable.

Tout au long de l'année, la Croix-Rouge angolaise a collaboré avec la délégation du CICR, en particulier en transmettant, dans les provinces où le CICR n'a pas de sous-délégation, les messages familiaux des prisonniers de guerre angolais détenus en Namibie.

Dispositif

Début 1981, l'effectif du CICR en Angola s'élevait à 25 personnes. A la fin de l'année, en raison de l'augmentation du nombre de personnes assistées, le dispositif global avait été considérablement renforcé puisqu'il atteignait quelque 40 personnes.

Mozambique

Assistance médicale

Dans le cadre du projet en faveur des invalides de guerre mozambicains, un accord de coopération technique a été signé le 7 février 1981 entre le ministère de la Santé et le CICR. Une équipe du CICR, composée de deux prothésistes et d'un physiothérapeute, est arrivée le 1er avril à Maputo. Sa première tâche a consisté à équiper l'atelier orthopédique de l'hôpital central de Maputo. Six employés mozambicains — dont trois amputés de guerre — ont été recrutés et formés par l'équipe du CICR. L'appareillage des amputés a pu commencer à la mi-juin en faveur d'un groupe qui avait été équipé, dans un premier temps, de prothèses provisoires. A la fin de l'année, une soixantaine de handicapés avaient été appareillés et pouvaient enfin se déplacer. Comme dans les centres installés par le CICR en Ethiopie ou en Angola, la technique utilisée prévoit de recourir en priorité aux matières premières locales pour produire les pièces indispensables.

Protection

RAPATRIEMENT DU CORPS D'UN MILITAIRE SUD-AFRICAIN. — Le CICR a joué son rôle d'intermédiaire neutre en participant — à la demande des autorités mozambicaines — au rapatriement du corps d'un militaire sud-africain tué au Mozambique. Le transport de la dépouille s'est effectué le 30 mars, par avion, sous les auspices du CICR. L'opération, à laquelle la délégation régionale de Pretoria a également prêté son concours, a été la première du genre entre le Mozambique et l'Afrique du Sud.

MISSIONS AU LESOTHO ET AU SWAZILAND. — Ces deux pays étant couverts par la délégation du CICR au Mozambique, le délégué de Maputo s'est rendu une fois au Swaziland et, à deux reprises, au Lesotho en 1981. Il s'agissait de reprendre contact avec les autorités et les représentants de la Société nationale.

Au Lesotho, le délégué du CICR a fait des offres de services au gouvernement afin d'obtenir l'accès aux détenus politiques. Un mémorandum, rédigé à cet effet, a été remis aux autorités compétentes. Fin 1981, la réponse du gouvernement n'était pas encore parvenue au CICR.

Zimbabwe

Devenue régionale à partir de 1981, la délégation de Salisbury couvre dès lors le Botswana, la Zambie et le Malawi. Au Zimbabwe, le délégué régional a régulièrement maintenu le contact avec les autorités et a poursuivi ses efforts en matière de diffusion du droit humanitaire. Par ailleurs, pendant les premiers mois de l'année, la délégation de Salisbury a opéré comme base logistique dans le cadre de l'action d'assistance en Angola, en particulier pour organiser un pont aérien transportant les secours à partir de Francistown (Botswana).

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches de Salisbury ont diminué progressivement depuis le début de l'année. A partir de juin 1981, l'essentiel des activités de recherches de la délégation régionale avait été remis à la Croix-Rouge nationale.

En dépit de tous les efforts fournis, tant par les délégations concernées des pays limitrophes qu'à partir de l'Agence centrale de recherches à Genève, un certain nombre d'enquêtes n'ont pas pu être résolues. Par conséquent, une liste de 659 personnes disparues pendant le conflit a été remise, en octobre, aux ministères concernés afin que ceux-ci prennent en charge la recherche de ces personnes. Les familles ont été informées de cette démarche.

Autres pays

Au Botswana, où le CICR avait fermé ses bureaux en mai 1980, le délégué régional basé à Salisbury a effectué une mission en août 1981 afin de maintenir les contacts avec les autorités et la Société nationale. Cette visite a notamment permis d'aborder les questions de protection (pas de détenus appartenant aux catégories intéressant le CICR, selon les autorités) et de contribuer au développement des activités de diffusion.

Au Malawi, où le délégué régional basé à Salisbury a effectué une mission en février, sa visite avait également pour but d'offrir les services du CICR en matière de protection et de contribuer au développement des activités de diffusion. Les démarches entreprises en vue de visiter les détenus de sécurité n'ont été suivies d'aucun résultat en 1981.

En Zambie, le CICR a commencé son désengagement dès le début de l'année lors du rapatriement au Zimbabwe des derniers réfugiés originaires de ce pays. Dès janvier 1981, le siège de la délégation régionale avait été transféré de Lusaka à Salisbury et, à la fin du premier semestre, la délégation de Lusaka avait fermé définitivement ses portes.

En février, deux délégués, accompagnés d'un membre de la Croix-Rouge zambienne, ont effectué une mission d'évaluation dans la province occidentale du pays (régions de Mongo, Senanga, Sesheke, à l'extrême sud du Zambèze) où étaient signalées des populations déplacées se trouvant dans le plus grand dénuement. Le programme de secours préparé à cette occasion n'a cependant pas pu être réalisé, faute de moyens de transports adéquats et de l'obtention des autorisations indispensables.

En août et à nouveau en novembre, le délégué régional s'est rendu à Lusaka afin, notamment, de poursuivre les démarches auprès du gouvernement zambien aux fins d'avoir accès aux lieux de détention (des efforts dans le même sens avaient été déjà entrepris en 1980). A l'issue de cette dernière mission à Lusaka, ces démarches n'avaient toujours pas abouti.



Dans la région d'Arua (« West Nile »), des civils ougandais déplacés entourent un camion du CICR avant une distribution de secours alimentaires.

Afrique orientale

Ethiopie

En Ethiopie, le CICR a continué à assister les victimes des conflits armés de l'Erythrée et de l'Ogaden, de même que les populations du Tigré et du Gondar, régions ayant également connu des situations de troubles.

Le CICR a rencontré des difficultés en ce qui concerne son action de protection (voir aussi ci-dessous) et de nombreuses démarches ont été entreprises tant par les délégués du CICR sur place que depuis Genève. C'est ainsi que le délégué général pour l'Afrique, M. Jean-Marc Bornet, s'est rendu à Addis-Abeba en fin d'année pour traiter cette question avec les autorités éthiopiennes, notamment avec M. Feleke G. Giorgis, ministre des Affaires étrangères.

Au cours de cette mission, M. Bornet a également abordé la question du statut des délégués du CICR. L'institution a été autorisée à établir une délégation permanente en Ethiopie et un accord de siège a été signé le 24 décembre entre le gouvernement éthiopien et le CICR.

Protection

VISITE AUX PRISONNIERS DE GUERRE SOMALIENS. — Le 10 février, le CICR a effectué une nouvelle visite aux prisonniers de guerre somaliens en mains éthiopiennes : il a eu accès à un camp militaire et à l'hôpital militaire d'Harrar où se trouvaient 60 prisonniers, dont 22 nouveaux. Quelques secours leur ont été distribués par l'intermédiaire de la Croix-Rouge éthiopienne. On rappellera que le CICR visite des prisonniers de guerre somaliens à Harrar depuis 1978.

Aucune autre visite n'a pu être réalisée en 1981 : en effet, le CICR a officiellement été informé, le 6 juillet, de la suspension de ses visites aux prisonniers de guerre somaliens. Les nombreuses démarches qu'il a entreprises pour rappeler leurs obligations conventionnelles aux autorités éthiopiennes, et donc demander la reprise des visites, n'avaient pas abouti à la fin de l'année.

VISITE DES LIEUX DE DÉTENTION ÉTHIOPIENS. — En décembre 1980, les autorités éthiopiennes avaient donné leur accord de principe pour des visites du CICR à l'ensemble des lieux de détention. Plusieurs démarches ont été effectuées en vue de la concrétisation de cet accord : bien qu'il n'ait pas été remis en question, aucun progrès n'a pu être enregistré en 1981.

Assistance médicale

ASSISTANCE DANS LES RÉGIONS AFFECTÉES PAR LA GUERRE. — Aux mois de mars et d'avril, le chef adjoint de la Division médicale du CICR a effectué une mission d'évaluation dans quatre provinces de l'Ethiopie (Balé,

Harrarghe, Erythrée et Tigré), affectées par les événements. La mission a permis de se rendre compte sur place des conditions de vie des personnes déplacées et de réexaminer les programmes d'assistance médicale en cours, en fonction de l'évolution de la situation. A la suite de cette mission, il a été décidé d'arrêter, à la fin du mois de juin, le programme des équipes médicales mobiles locales, financées par le CICR ; en effet, il est apparu préférable de soutenir une infrastructure médicale fixe. Aussi le CICR n'a-t-il plus maintenu, dès le second semestre, que son aide aux établissements hospitaliers sur place, qu'il approvisionne, selon les besoins, en médicaments d'appoint, soit directement, soit par l'entremise de la Croix-Rouge éthiopienne et du ministère de la Santé.

CENTRE DE DEBRÉ ZEIT. — Après une mission d'évaluation en août 1980, le CICR avait décidé de poursuivre une année encore son action au centre de rééducation de Debré Zeit pour les invalides de guerre (amputés et paraplégiques), soit jusqu'à la fin de 1981 ; il avait été convenu qu'en cours d'année, il remettait progressivement la responsabilité opérationnelle et financière de ce centre aux Ethiopiens (voir Rapport d'activité 1980, p. 18). Un nouvel accord fut signé le 21 janvier 1981 entre le gouvernement éthiopien et le CICR, réglant les modalités de cette relève.

Le centre de Debré Zeit, mis en route par le CICR en 1979, a donc commencé à devenir autonome en 1981. Au mois de février déjà, la responsabilité opérationnelle du centre avait été confiée aux Ethiopiens.

En janvier, le médecin-chef du CICR et des spécialistes en physiothérapie, venus spécialement de Genève, ont fait subir des examens à une trentaine de candidats éthiopiens — parmi lesquels se trouvaient plusieurs invalides —, formés par les équipes paramédicales et techniques du CICR pour prendre leur relève. Une nouvelle session d'examens a eu lieu en juin et, le 6 octobre, 36 techniciens orthopédistes et physiothérapeutes ont obtenu un diplôme ou un certificat qui leur a été remis en présence des autorités éthiopiennes et qui leur permet de travailler comme assistants avec la possibilité de perfectionner ultérieurement leurs connaissances.

L'équipe médicale du CICR a progressivement été réduite : de huit spécialistes au début du mois de janvier, elle a été ramenée à un orthopédiste et un physiothérapeute à la fin de l'année. A la demande des Ethiopiens, ces deux spécialistes devraient rester sur place quelque temps encore en 1982, à titre de conseillers.

Depuis le début de l'action, en janvier 1979, et jusqu'au 31 décembre 1981, le centre de Debré Zeit a traité quelque 900 invalides. L'atelier de fabrication du centre a produit 240 appareils de maintien pour les paraplégiques, 1000 prothèses de membres inférieurs, 150 chaises roulantes, 1100 paires de cannes anglaises ainsi que l'équipement nécessaire à la rééducation des handicapés.

CENTRES POUR HANDICAPÉS CIVILS. — En 1981, le CICR a engagé des pourparlers avec les autorités éthiopiennes au sujet de la mise en place éventuelle de deux centres de rééducation pour handicapés civils, victimes de la situation de conflit, compte tenu des besoins existants dans ce domaine.

Secours

Comme les années précédentes, le CICR a assisté les personnes déplacées dans les régions touchées par la situation conflictuelle. Des vivres, des couvertures, du tissu ont été distribués dans six régions administratives: l'Erythrée (région d'Asmara), le Harrarghe, le Gondar, le Tigré (région de Mekele), le Balé et le Sidamo. Plusieurs missions dans ces provinces ont permis de confirmer l'existence de besoins et de vérifier le déroulement de l'action de secours. Dans une moindre mesure, des missions et des établissements hospitaliers ont aussi été assistés par le CICR.

L'action de secours en faveur des personnes déplacées a été menée conjointement avec la Croix-Rouge éthiopienne sur la base d'un accord bilatéral qui en fixe les modalités techniques. Le CICR s'est constamment soucié d'améliorer le déroulement de l'action de secours (notamment les possibilités d'évaluation et de contrôle), conformément aux principes qui régissent ce type d'activités, et donc d'affermir son mode de collaboration avec la Société nationale, en l'aidant à développer les capacités opérationnelles de ses branches locales. C'est ainsi qu'à partir du mois de janvier, un délégué-secours du CICR a été rattaché à la délégation d'Addis-Abeba afin, d'une part, de superviser l'action de secours et, d'autre part, de former des responsables de la Croix-Rouge éthiopienne aux techniques d'évaluation des besoins, de distribution des secours et de contrôle de ces distributions; dans ce même but, le délégué-secours a participé aux deux séminaires de formation organisés par la Croix-Rouge éthiopienne à l'intention de ses cadres. Afin de mieux répondre aux nécessités de l'action d'assistance, le CICR a cherché tout au long de l'année à augmenter l'effectif de sa délégation, ce qui lui a été accordé en décembre; c'est ainsi que deux autres délégués-secours ont rejoint Addis-Abeba à la fin de ce même mois. Toujours en décembre, M. Bornet et le nouveau président de la Croix-Rouge éthiopienne ont convenu de maintenir et de développer leur collaboration dans le domaine des secours.

Le CICR a également collaboré avec des organismes locaux, comme l'*«Eritrean Regional Affairs Special Commission»* (notamment avant que la Croix-Rouge nationale n'ait ouvert un bureau local en Erythrée), la *«Relief and Rehabilitation Commission»* et le *«Social Welfare Center»*, dont il a soutenu les efforts par un apport de secours supplémentaires.

Somalie

Depuis 1977, le CICR a cherché à développer, en Somalie, une action de protection dans le cadre du conflit de l'Ogaden. A la fin de 1980, il avait pu visiter des prisonniers capturés à la suite de ce conflit; il s'était également rendu dans trois régions de la frontière somalo-éthiopienne, où des opérations militaires venaient d'avoir lieu, pour procéder à une première évaluation des besoins humanitaires.

Lui faisant suite, une nouvelle mission, à laquelle participait un délégué-médecin, a été effectuée du 23 janvier au 22 février.

Elle avait pour objectifs de négocier l'ouverture d'une délégation à Mogadiscio, d'obtenir du gouvernement l'autorisation de visiter tous les prisonniers de guerre détenus en territoire somalien et, enfin, de procéder à l'évaluation, du point de vue médical, des besoins dans les régions de la frontière susmentionnée. Les délégués du CICR n'ont pas obtenu les entretiens souhaités avec les autorités somaliennes; aussi, les deux premiers objectifs n'ont-ils pas été réalisés. Les représentants du CICR ont cependant réaffirmé, à cette occasion, les responsabilités du gouvernement somalien vis-à-vis des prisonniers de guerre détenus sur son territoire et la volonté de l'institution d'être en mesure de remplir sa tâche de protection.

Le médecin du CICR a effectué une brève mission à la frontière somalo-éthiopienne, en compagnie de représentants du Croissant-Rouge national. Une action d'assistance médicale d'envergure de la part du CICR ne s'est pas révélée nécessaire; néanmoins, du matériel médical introuvable sur place et quelques médicaments ont été remis au Croissant-Rouge somalien pour deux hôpitaux qui traitaient des blessés de guerre.

Le CICR a continué ses démarches auprès du gouvernement somalien en vue d'ouvrir une délégation à Mogadiscio et de développer son action de protection. Un mémorandum, retracant les diverses phases des négociations entre le CICR et le gouvernement somalien depuis 1977, a été remis aux autorités et au Croissant-Rouge somaliens en septembre, en même temps qu'une demande d'audience avec le Président Siad Barre et une nouvelle offre d'établir une délégation du CICR dans le pays. Ces démarches n'avaient pas abouti à la fin de l'année.

Soudan

La délégation du CICR à Khartoum a mené des activités d'assistance et de recherches en faveur de divers groupes de réfugiés (victimes du conflit érythréen, Ougandais et Tchadiens) sur sol soudanais et a fait parvenir des secours en Erythrée et au Tigré par le biais d'organismes divers. En outre, elle a entrepris une action de diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées soudanaises.

Le délégué général pour l'Afrique, M. Jean-Marc Bornet, s'est rendu au Soudan à la fin de l'année pour procéder à une évaluation des activités du CICR en cours dans ce pays.

Assistance médicale

L'équipe chirurgico-médicale de la Croix-Rouge suisse (4 personnes), travaillant sous la responsabilité du CICR, a continué, comme en 1979 et en 1980, à prodiguer des soins aux victimes du conflit érythréen — combattants et civils — à l'hôpital de Kassala. Dans une moindre mesure et selon les besoins, la population soudanaise a également pu bénéficier de cette activité médicale. La Croix-Rouge suisse a assuré l'approvisionnement de l'hôpital de Kassala en médicaments et en matériel médical.

Un médecin et une infirmière de la Croix-Rouge suisse ont, de plus, été affectés aux camps de réfugiés érythréens de Khashm el Girba et du «Km 26»; ils y ont assuré des soins médicaux supplémentaires, en étroite collaboration avec les autorités soudanaises concernées et d'autres organisations sur place; ils ont contribué à la formation du personnel local et contrôlé les distributions de secours médicaux de la Croix-Rouge suisse.

Par ailleurs, le CICR a remis des médicaments et du matériel médical aux établissements hospitaliers des mouvements érythréen et tigréen, par l'intermédiaire de leurs organismes d'assistance.

Enfin, une assistance médicale limitée a été accordée à des réfugiés tchadiens sur sol soudanais (voir le chapitre «Tchad» du présent Rapport).

Secours

Le CICR a accordé une assistance matérielle aux prisonniers détenus par les mouvements érythréens et à la population civile déplacée en Erythrée. Ces secours ont consisté en vivres de la CEE et de la Confédération suisse, ainsi qu'en couvertures, tentes, ustensiles de cuisine, tissu et savon. Les distributions de secours ont été effectuées par l'entremise de l'«Eritrean Relief Association» (ERA), organisme d'assistance de l'«Eritrean People's Liberation Front» (EPLF), et par celle de l'«Eritrean Red Cross and Crescent Society» (ERCCS), organisme d'assistance de l'«Eritrean Liberation Front» (ELF).

Après qu'une partie de la population érythréenne (près de 10.000 personnes) se fut repliée sur sol soudanais, dans la région de Kassala, au mois d'août, le CICR a également procédé à des distributions de secours — vu le grand nombre de femmes et d'enfants concernés — en étroite collaboration avec l'ERCCS.

Agence de recherches

Par le biais d'«antennes» implantées dans les camps de réfugiés, l'Agence de recherches de Khartoum est intervenue en faveur des réfugiés d'Ethiopie dans les régions de Port-Soudan, Kassala et Gedaref, ainsi qu'en faveur des réfugiés ougandais dans le sud du Soudan. Dans une moindre mesure, des réfugiés tchadiens qui se trouvaient au nord-ouest du Soudan ont également bénéficié des services de l'Agence de Khartoum.

Celle-ci, sur la base de demandes émanant des réfugiés ou de l'étranger, s'est occupée de rechercher des membres de familles, séparés à l'intérieur du Soudan et dans des pays tiers, notamment en Ouganda; elle a procédé à des réunions de familles avec l'étranger, en étroite collaboration avec le HCR; elle a transmis des messages familiaux, principalement entre les détenus en Ouganda et leurs parents réfugiés sur sol soudanais, et traité des demandes de certificats scolaires. Les activités de l'Agence de Khartoum en faveur des réfugiés ougandais ont pris de l'importance en 1981, à la suite des

événements survenus dans la province ougandaise du «West Nile» (voir le chapitre «Ouganda» du présent Rapport); à la fin de l'année, elles représentaient environ 75% du travail global.

Au 31 décembre 1981, l'Agence de recherches de Khartoum avait enregistré 743 nouvelles demandes portant sur un total de 1412 noms (dont 451 ont été résolues), échangé 237 messages familiaux et effectué 53 réunions de familles.

Ouganda

En Ouganda, le CICR est intervenu principalement en faveur des personnes détenues, leur apportant protection et assistance, mais aussi en faveur de la population civile dans le nord du pays, dans la province du Nil occidental («West Nile»), où la situation s'était dégradée dès l'automne 1980, et des victimes des troubles survenus dans les environs de la capitale.

Pour mener à bien ses activités de protection, d'assistance et de recherches, le CICR, en plus de sa délégation de Kampala, a ouvert une sous-délégation dans le «West Nile»: au début du mois de janvier, un délégué s'est établi à la mission des Pères de Véronne à Ombachi et a ouvert un bureau à Arua; un second délégué l'a rejoint en mars, puis un troisième délégué, un médecin et une infirmière au début du mois de septembre. Après les événements d'Ombachi (voir ci-après), le CICR a retiré ses délégués du «West Nile» pendant un mois environ, jusqu'à ce que des garanties suffisantes aient été obtenues pour leur sécurité.

En raison de l'aggravation de la situation générale dans le pays et des problèmes de sécurité qui en découlaient pour ses délégués, le CICR a cherché à développer une action de diffusion du droit international humanitaire et d'information sur la Croix-Rouge, tant auprès des forces armées, de la police et des responsables de prisons qu'auprès des autorités, des universités et des sections locales de la Croix-Rouge ougandaise, cela en étroite collaboration avec cette dernière. En juillet, le CICR a obtenu l'autorisation de commencer un programme spécifique de diffusion du droit international humanitaire auprès des unités des forces armées présentes dans le «West Nile», en coopération avec les officiers sur place; il s'agissait de mettre l'accent sur les principes de base à l'usage des forces armées. Deux mille cinq cents «Manuels du soldat» et des résumés des Conventions de Genève pour les officiers ont été distribués à l'occasion des déplacements des délégués sur le terrain. En outre, quelques conférences sur les Conventions de Genève ont été données à l'intention de la Croix-Rouge ougandaise.

Les activités du CICR dans les prisons et dans le «West Nile» et les problèmes rencontrés à ce propos ont rendu nécessaires une mission de M. Bornet, délégué général pour l'Afrique, au mois de mars, puis une mission de M. Rudolf Jäckli, membre du Comité, en juillet. M. Jäckli s'est entretenu avec les plus hautes autorités, notamment M. Apollo Milton Obote, Président de la République ougandaise, M. Paulo

Muwanga, vice-Président et ministre de la Défense, M. John Luwuliza Kirunda, ministre de l'Intérieur, M. Stephen Omoding Arikó, ministre de la Justice, le Brigadier David Oyite Ojok, chef de l'état-major des forces armées. Pour sa part, M. Bornet avait notamment rencontré M. Otema Allimadi, Premier ministre, ainsi que les ministres de la Défense et de l'Intérieur. Au mois de novembre, M. Victor Umbrecht, membre du Comité, en voyage en Ouganda, a eu des entretiens avec plusieurs membres du Cabinet au sujet de l'avenir des activités du CICR, les autorités s'étant prononcées pour la relève du CICR par la Croix-Rouge nationale dans le domaine de l'assistance aux détenus et celle aux civils déplacés.

Protection

PROTECTION DES DÉTENUS. — Le CICR a continué son action de protection des personnes détenues, sans statut défini («détainees»), à la suite du conflit qui avait opposé l'Ouganda à la Tanzanie. Une visite complète a été effectuée, dans les premiers mois de l'année, dans les six prisons principales de Kampala, de Jinja et de Mbale; des rapports confidentiels ont été adressés aux autorités ougandaises. Ces lieux ont régulièrement été revisités par la suite — certains une fois par mois — pour suivre de près l'évolution des conditions de détention et adapter le programme d'assistance. Des visites de «détainees» ont également été effectuées dans d'autres prisons du pays.

Le 14 décembre, le CICR a officiellement été informé, par l'intermédiaire du Commissaire des prisons, que le gouvernement ougandais retirait désormais l'autorisation de visite qu'il lui avait donnée. Le Président Hay a immédiatement adressé un message au chef de l'Etat, tandis qu'un memorandum, retracant les activités du CICR en faveur des détenus dans des situations non-conflictuelles et priant instamment le gouvernement de revoir sa position, était remis à plusieurs ministres. A la fin de l'année, ces démarches étaient restées sans résultat.

En 1981, le CICR a été confronté à deux principaux problèmes en matière de protection: l'extension de l'action à d'autres catégories de détenus, d'une part, et la situation matérielle dans les prisons visitées, d'autre part.

Le CICR a fait de nombreuses démarches, par l'entremise de ses délégués à Kampala et par des missions à haut niveau depuis Genève, pour obtenir l'accès à d'autres catégories de détenus, soit aux personnes arrêtées plus récemment et détenues pour motif de sécurité dans des lieux de détention militaires et des postes de police. Une demande de visite a été adressée au vice-Président en février; cette question a été reprise par le délégué général pour l'Afrique, auquel un accord a été donné oralement, puis par M. Jäckli, qui a remis aux autorités ougandaises une liste de personnes arrêtées depuis l'avènement du nouveau gouvernement et une autre liste de personnes portées disparues pendant la même période. A la fin de l'année, ces démarches n'avaient pas abouti. Néanmoins, à la suite de transferts de détenus de sécurité des prisons militaires et des postes de police dans les lieux où pénétrait le CICR, ce dernier a pu visiter et enregistrer quelque 400 détenus de cette nouvelle catégorie.

Comme en 1980, le CICR a été très préoccupé par la situation dans les prisons ougandaises, où l'insuffisance des soins médicaux, de la nourriture et des conditions sanitaires a entraîné des décès parmi la population pénitentiaire. Le CICR a attiré, à plusieurs reprises, l'attention des autorités sur ce problème dans des memorandums et lors d'entretiens, proposant, pour remédier à cette situation, des solutions qui n'ont pas toutes été retenues. Par exemple, le CICR a intercédeé — en vain — pour que les détenus puissent de nouveau recevoir des visites de leur famille, visites qui avaient été supprimées à la fin de 1980. La dégradation de la situation dans les prisons et la nécessité d'en discuter avec les plus hautes autorités pour qu'elles prennent des mesures adéquates, ont été à l'origine de la mission de M. Jäckli. Parallèlement, le CICR a considérablement augmenté son action d'assistance dans les prisons. Une amélioration certaine de la situation fut enregistrée dès le début de l'automne 1981.

Dans le cadre de son action de protection, le CICR a continué à demander, pour raisons humanitaires, des libérations ou des transferts de détenus sur des établissements hospitaliers. En début d'année, le gouvernement ougandais a procédé à la libération de 279 détenus parmi lesquels figuraient un grand nombre de personnes âgées ou très jeunes, ou bien encore handicapées, qui avaient fait l'objet de requêtes spécifiques du CICR. Ce dernier a fourni son assistance pour le transfert d'un certain nombre d'entre eux des prisons jusqu'au centre de Wairaka, situé près de Jinja, où ils ont été pris en charge par le ministère de la Réhabilitation et par l'Armée du Salut. Après qu'une amnistie présidentielle eut été promulguée, en mai, en faveur de quelque 3000 «détainees», le CICR est intervenu à plusieurs reprises pour faire accélérer le processus de libération qui pouvait contribuer à l'amélioration des conditions de détention. En juillet, un premier groupe de détenus fut libéré en présence du CICR qui procéda à leur enregistrement; deux autres séries de libérations intervinrent au cours du second semestre.

En 1981, le CICR a eu accès à 18 lieux de détention où il y avait au total 5730 personnes détenues («détainees» et nouveaux détenus). En 1981, les détenus de droit commun ont été séparés des autres «détainees» et n'ont donc jamais été visités par le CICR, contrairement à l'année précédente.

PROTECTION DE LA POPULATION CIVILE. — La protection de la population civile a été une préoccupation constante pour le CICR, particulièrement dans la province du Nil occidental où des opérations armées ont, à plusieurs reprises, porté préjudice à des groupes de civils. Les événements dont le CICR a eu connaissance ont dûment été signalés aux autorités civiles et militaires à tous les niveaux et plusieurs démarches ont été effectuées auprès du ministre de la Défense; des listes de personnes lésées leur ont été remises. En outre, les délégués du CICR à Arua ont procédé à plusieurs évacuations vers des régions plus sûres de civils pris dans des zones dangereuses.

Confirmant la recrudescence de la violence dans le nord de l'Ouganda, un événement particulièrement grave est survenu à Ombachi: le 24 juin, la mission des Pères de Vérone, qui servait de base à la délégation du CICR dans le «West Nile» et où

s'étaient réfugiées quelque 10.000 personnes en raison de la dégradation de la situation dans la région, a été attaquée par des éléments armés; l'attaque a fait une soixantaine de morts et plus d'une centaine de blessés. Très alarmé, le CICR a lancé un appel à toutes les parties concernées, les exhortant à observer et à faire observer les principes humanitaires fondamentaux, en particulier à ne pas s'attaquer aux blessés, ni aux malades, ni aux civils et à respecter l'inviolabilité des lieux et des personnes protégés par l'emblème de la Croix-Rouge. Par ailleurs, tandis que les blessés d'Ombachi étaient convoyés jusqu'à l'hôpital d'Angal des Pères de Vérone par des représentants de «Médecins sans frontières» et d'autres agences humanitaires, un délégué du CICR et quatre membres d'organisations de secours ont procédé à l'évacuation de réfugiés dans une zone plus calme, au sud du «West Nile».

Secours

EN FAVEUR DES DÉTENUS ET DE LEURS FAMILLES. — L'action d'assistance aux détenus est restée importante en 1981: le CICR a répondu quasiment seul aux besoins des détenus en vêtements, en matériel de couchage et en articles de toilette. En outre, il a accordé aux détenus, vu l'insuffisance de la situation nutritionnelle dans les prisons, une assistance alimentaire d'appoint assez considérable: c'est ainsi que 104 tonnes de haricots, de lait en poudre, de biscuits et de «butteroil» ont été distribuées, de même que des fruits frais et des vitamines. Les prisons ont été approvisionnées en matériel de loisir, en ustensiles de cuisine et de nettoyage, ainsi qu'en semences pour permettre aux prisonniers de cultiver des légumes et des céréales.

Le CICR a aussi fourni quelques secours aux détenus libérés pour favoriser leur réinsertion dans la vie quotidienne, et à 1420 familles de détenus qui se trouvaient dans le besoin.

L'action d'assistance aux détenus et aux familles s'est élevée à 726.574 francs suisses en 1981.

DANS LES RÉGIONS AFFECTÉES PAR DES TROUBLES. — Le CICR a apporté des secours limités d'urgence en vivres, couvertures, savon, vêtements et ustensiles divers, aux personnes habitant dans des régions touchées par les troubles qu'a connus l'Ouganda; il est principalement intervenu dans le «West Nile». Il a accordé une attention toute spéciale aux personnes qui avaient fui cette région et qui — de retour du Soudan ou du Zaïre — regagnaient leurs villages lorsque la situation le permettait: le CICR a cherché à les aider à reprendre une vie normale en leur donnant, outre les secours précités, des outils agricoles et des semences. Il a également aidé les personnes déplacées, restées à l'intérieur du pays, et, dans une moindre mesure, des résidents qui avaient été victimes d'actes de pillage ou qui, en raison de la situation de troubles, ne pouvaient se procurer des articles essentiels.

Des missions d'évaluation ont été effectuées dans le nord du Zaïre, tant par la délégation du CICR à Kinshasa que par les délégués basés à Arua, pour déterminer les besoins des réfugiés ougandais. En raison de la présence d'autres organismes humanitaires, une action de secours en faveur de ces personnes

ne s'est pas révélée nécessaire; seuls quelques assortiments médicaux ont été remis par l'intermédiaire de «Médecins sans frontières».

Le nombre de personnes assistées dans le «West Nile» a été d'environ 100.000 pendant le premier semestre, dans les districts d'Arua et de Moyo. Dès le mois d'août et jusqu'à la fin de l'année, le rayon d'action du CICR étant resté limité au sud du district d'Arua et l'accès aux régions plus au nord étant impossible pour raison de sécurité, seules quelque 50.000 personnes ont bénéficié de l'action de secours.

Par ailleurs, 10.000 familles, victimes d'actes de violence dans la région de Mubende et dans des zones proches de la capitale, ont également reçu des secours.

La valeur des secours distribués aux victimes des événements s'est élevée, en 1981, à 1.228.354 francs suisses. Le CICR a reçu des vivres de CARE et des secours divers, dons d'organismes des Nations Unies qui s'étaient retirés après les événements du mois de juin. Les distributions de secours ont été effectuées avec le concours des autorités locales et de missionnaires.

Assistance médicale

DANS LES LIEUX DE DÉTENTION. — Tout au long de l'année, le CICR a cherché à remédier à l'insuffisance des soins médicaux et des conditions d'hygiène, relevée dans les lieux de détention, qui entraînait le décès de plusieurs détenus. Dans toutes les prisons visitées par le CICR, des médicaments de base ont régulièrement été distribués, de même que du matériel sanitaire selon les recommandations d'un hygiéniste que le CICR avait envoyé sur place. Un programme de soins dentaires a également été réalisé dans cinq prisons, sous la responsabilité du CICR.

En outre, dès la fin du mois de juin, un médecin, bientôt rejoint par une infirmière, a été rattaché à la délégation de Kampala pour suivre de plus près la situation nutritionnelle et médicale dans les prisons. Cette équipe a effectué des consultations et donné, aux responsables de santé des prisons, des indications pour le traitement des principales affections.

DANS LES RÉGIONS AFFECTÉES PAR LA GUERRE. — Le CICR a accordé son assistance à 25 établissements hospitaliers (hôpitaux et dispensaires du gouvernement ou de missions) dans le «West Nile»; il a fourni des médicaments, assuré des consultations pour des cas difficiles et procédé à des évacuations sanitaires; il a aussi contribué à la réactivation de centres hospitaliers et à la création de sept centres de nutrition pour enfants dans le district d'Arua.

Les délégués du CICR à Arua ont travaillé en collaboration avec les médecins d'autres organismes humanitaires sur place. A partir du mois de septembre, comme toutes les équipes médicales étrangères avaient quitté le district d'Arua à la suite des événements d'Ombachi, un médecin et une infirmière du CICR ont renforcé l'effectif de la sous-délégation d'Arua jusqu'à la fin de l'année.

En 1981, la valeur des secours médicaux distribués en Ouganda s'est élevée à 508.430 francs suisses.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches de Kampala ont découlé des événements survenus en Ouganda depuis 1979, puis de la rupture des communications entre la capitale et le «West Nile», à la suite de la dégradation de la situation générale dans cette région.

L'Agence de Kampala a systématiquement enregistré les détenus visités, les détenus transférés d'un lieu à un autre et les détenus libérés. Elle s'est occupée de rechercher les familles des détenus, principalement de ceux qui étaient originaires du «West Nile», et de transmettre des messages entre les détenus et leur parenté; étant donné que les visites familiales étaient interdites dans les prisons, la possibilité de remplir et de recevoir des messages Croix-Rouge a revêtu une grande importance pour les détenus et ce n'est pas moins de 25.000 messages familiaux qui ont été échangés en 1981 par l'intermédiaire de l'Agence de Kampala.

Celle-ci s'est également occupée de l'enregistrement des personnes victimes de troubles survenus dans diverses régions et de celui de personnes portées disparues pour soumettre ces cas aux autorités. Une grande partie des recherches de personnes ont concerné le «West Nile», sur la base de demandes émanant de détenus ou de réfugiés installés au Kenya et au Soudan. En 1981, l'Agence de Kampala a ouvert quelque deux mille enquêtes dont la moitié ont abouti.

Pour mener à bien ces diverses activités, un bureau de recherches a été ouvert au sein de la sous-délégation d'Arua et une «antenne» implantée dès le mois d'août à Aru, dans le nord du Zaïre, où se trouvaient un grand nombre de réfugiés ougandais. L'Agence de recherches de Kampala a également travaillé en étroite collaboration avec les Agences de Nairobi et de Khartoum, cette dernière ayant une «antenne» dans le sud du Soudan pour les réfugiés ougandais. Elle a, en outre, bénéficié de l'aide de la Croix-Rouge ougandaise et des Pères de Vérone.

Autres pays

KENYA

Le CICR a conservé une délégation au Kenya, qui a principalement servi de base logistique pour l'action d'assistance menée en Ouganda. Par ailleurs, cette délégation a poursuivi ses activités dans le domaine de la recherche de personnes — sur la base de demandes émanant de divers pays africains et d'Europe — et de la transmission de messages familiaux, travaillant en étroite collaboration avec les délégations du CICR à Kampala et à Khartoum; les activités de l'Agence de recherches de Nairobi ont concerné pour une bonne partie des ressortissants ougandais, l'Agence assurant le lien entre les personnes réfugiées au Kenya ou dans des pays tiers et les membres de familles restés en Ouganda, voire détenus dans les prisons de ce pays. La délégation de Nairobi a également donné quelques conférences sur le droit internatio-

nal humanitaire et sur la Croix-Rouge à des membres de la police kenyane et à des responsables de prisons, en collaboration avec la Croix-Rouge nationale.

TANZANIE

Le CICR s'est préoccupé du sort d'une vingtaine de personnes détenues en Tanzanie à la suite du conflit avec l'Ouganda et qui n'avaient pas voulu bénéficier de l'opération de rapatriement du mois de mars 1980 (voir Rapport d'activité 1980, p. 17). Un membre de la délégation du CICR à Kampala les a visités dans la prison tanzanienne de Rwan Rumba, en septembre. Le CICR a pris contact avec le HCR qui se charge, avec l'assentiment des autorités tanzaniennes, de trouver un pays d'accueil pour ces prisonniers.

Afrique centrale et de l'Ouest

Sahara occidental

Le CICR a continué à suivre l'évolution du conflit du Sahara occidental, cherchant, comme depuis 1975, à exercer ses activités conventionnelles en faveur des victimes, notamment des prisonniers de guerre. C'est ainsi qu'il est intervenu, à plusieurs reprises, auprès du Maroc et du Front Polisario pour obtenir l'autorisation de reprendre les visites aux prisonniers détenus de part et d'autre. Quant aux prisonniers en mains mauritanienes, le Croissant-Rouge de Mauritanie a informé le CICR que ce pays n'avait plus aucun prisonnier du Front Polisario depuis 1980 (ces prisonniers avaient été visités par le CICR en 1979 et en 1980).

Comme ses diverses requêtes n'aboutissaient pas et, qu'en outre, une recrudescence des activités militaires avait été notée dans le courant de l'automne, le CICR renouvela à fin 1981 ses démarches auprès de toutes les parties concernées pour leur rappeler l'applicabilité des Conventions de Genève et donc les obligations qui en découlaient pour elles. C'est ainsi qu'une offre de services pour visiter les prisonniers de guerre et, le cas échéant, mettre en place un système d'échange de messages Croix-Rouge entre les prisonniers et les familles, fut adressée, d'une part, au roi Hassan II du Maroc et, d'autre part, à M. Mohamed Abdel Aziz, secrétaire général du Front Polisario.

Signalons, à ce propos, que la XXIVe Conférence internationale de la Croix-Rouge à Manille, après avoir entendu le Rapport d'activité du CICR, a adopté une résolution invitant toutes les parties concernées à laisser le CICR accomplir sa tâche en faveur de toutes les victimes du conflit du Sahara occidental.

Prisonniers en mains marocaines

Conséquence de l'impasse dans laquelle se trouve le CICR depuis plusieurs années dans cette partie de l'Afrique, les prisonniers algériens ainsi que ceux du Front Polisario en

maisons marocaines n'ont pas pu être visités en 1981 (la dernière visite à 99 prisonniers algériens remonte à 1978). Cependant, l'Agence centrale de recherches du CICR a continué à transmettre aux prisonniers algériens, par l'intermédiaire des Croissants-Rouges algérien et marocain, 94 lettres et 626 colis venant des familles. De plus, après une interruption d'une année, les prisonniers algériens ont de nouveau pu répondre à leurs familles et 250 messages ont été confiés au CICR pour transmission en Algérie.

Prisonniers en mains du Front Polisario

De même, le CICR n'a pas eu accès aux prisonniers marocains et mauritaniens détenus par le Front Polisario, qu'il avait visités partiellement pour la dernière fois en 1976. Le Croissant-Rouge mauritanien a fait savoir au CICR que le Front Polisario avait libéré 100 prisonniers mauritaniens. A la demande du Maroc, et conformément à son rôle d'intermédiaire neutre, le CICR est intervenu auprès du Front Polisario pour accélérer le processus de libération de plusieurs prisonniers marocains, après que le Front en eut pris la décision et l'eut annoncé publiquement. Rien ne s'est toutefois concrétisé en 1981.

Enfin, le CICR a remis au «Croissant-Rouge sahraoui» 18 demandes de nouvelles concernant les prisonniers marocains; il a obtenu une seule réponse.

Rapatriement de 48 pêcheurs sud-coréens

Le 17 juin, quarante-huit pêcheurs sud-coréens qui avaient été capturés par le Front Polisario au large des côtes de l'Afrique occidentale (l'un en 1979, les autres en été 1980), ont été libérés et remis à trois délégués du CICR par le «Croissant-Rouge sahraoui». Transportés à Alger, où ils ont pris place dans un avion affrété spécialement par le CICR, les pêcheurs sont arrivés la nuit même à Zurich et ont été confiés à des représentants de leur pays.

Assistance médicale en Mauritanie

Le CICR a participé au projet de centre de réadaptation pour invalides que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) réalise à Nouakchott; il a apporté une assistance limitée en machines et outils divers d'une valeur de 75.580 francs suisses, y compris les frais de transport (voir Rapport d'activité 1980, p. 25).

Tchad

A mi-décembre 1980, après plus de deux mois d'absence, le CICR — vu l'évolution de la situation militaire à N'Djamena dont le Gouvernement d'union nationale de transition

(GUNT) avait repris le contrôle — envoyait une équipe de cinq délégués pour évaluer les besoins que les affrontements armés des derniers mois de 1980 avaient créés dans les domaines de la protection et de l'assistance et pour procéder aux premières distributions de secours (voir Rapport d'activité 1980, p. 21). En fait, l'action d'assistance allait devenir en 1981 l'activité la plus importante du CICR au Tchad, la priorité étant donnée à l'aspect médical. Il convient également de relever que le CICR a associé à plusieurs de ses actions la Croix-Rouge tchadienne réactivée le 7 février 1981.

Pendant les trois premiers mois de l'année, le CICR n'a été en mesure de développer son assistance qu'au profit de la capitale, cela depuis Kousseri, au Cameroun. Puis, dès la réouverture de sa délégation à N'Djamena, le 1er mars 1981, il a cherché à étendre son action à d'autres régions du pays. Trois missions d'évaluation des besoins dans les domaines médical, sanitaire, alimentaire et de la recherche de personnes ont été organisées : l'une dans le sud du pays, à fin mars (région de Bongor, Moundou et Sahr); la deuxième en mai, dans le centre (région de Bokoro, Bitkine, Aboudeïa, Mongo et Am Timam); la troisième, au mois de juin, dans l'ouest et le nord du Tchad (région du Lac, Kanem et Bourkou-Ennedi-Tibesti — BET —). Ces missions ont été ponctuées de distributions de secours médicaux et de vivres. D'une manière générale, il en est ressorti que des programmes de développement et non des programmes d'urgence pouvaient répondre aux besoins constatés.

C'est pourquoi, à fin juillet, l'action d'assistance du CICR a été reprise par d'autres organisations caritatives, celui-ci ne conservant qu'un programme de rééducation en faveur des invalides de guerre. Aussi, comme la situation ne requérait pas le développement d'une action de protection, le CICR a-t-il fermé sa délégation le 6 octobre, laissant sur place un physiothérapeute.

Protection

Dès son retour au Tchad, le CICR s'est préoccupé de l'existence éventuelle de prisonniers, à la suite des affrontements qui avaient conduit à la reprise de N'Djamena par les forces armées du GUNT et au retrait des «Forces armées du Nord» (FAN). Pour sa part, le gouvernement tchadien a déclaré, début janvier, ne détenir aucun prisonnier et, qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu pour le CICR de commencer une action de protection. Il convient toutefois de relever qu'à la suite de l'amnistie gouvernementale du 29 juillet en faveur des prévenus, condamnés et exilés politiques, 16 prisonniers FAN, détenus au «camp du 13 avril» à N'Djamena, ont été libérés en présence du CICR, le 4 août; les autorités ont alors confirmé qu'elles ne détenaient aucun autre prisonnier, excepté des détenus de droit commun.

Aucune action de protection n'a été réalisée du côté des «Forces armées du Nord». Celles-ci, bien qu'ayant accepté le principe d'une visite du CICR, n'ont finalement pas donné suite à ses demandes de renseignements (établissement de listes nominales et renvoi des cartes de capture) au sujet des prisonniers qu'elles avaient signalé détenir.

Par ailleurs, le CICR a cherché à suivre les mouvements de retour des anciens prisonniers de guerre et internés civils du BET qui, libérés conformément aux accords de Lagos d'août 1979 et aux mesures d'élargissement annoncées par le Président du GUNT au mois de mars, regagnaient le sud du pays dont ils étaient originaires. Le CICR a systématiquement enregistré les prisonniers qui transitaient par N'Djamena; il a ainsi pu remettre, avant son départ, une liste d'environ 350 prisonniers, dont il n'avait pu retrouver la trace, aux autorités tchadiennes pour enquête, cela dans l'intérêt des familles. Le CICR n'a pas été en mesure d'établir des listes de prisonniers revenant d'autres préfectures, étant donné que les événements ne lui avaient pas permis alors d'y développer une action continue.

Le CICR est plus particulièrement intervenu auprès des autorités en faveur de deux groupes d'anciens prisonniers qui étaient encore détenus dans le BET, à Fada et à Bao, et qui n'avaient donc pas bénéficié des mesures d'élargissement. Les personnes détenues à Fada ont aussitôt pu regagner le sud, contrairement à celles qui se trouvaient à Bao, soit dans une zone non contrôlée par le gouvernement.

A la requête de la Libye et avec l'assentiment des autorités tchadiennes, le CICR a servi d'intermédiaire neutre entre les autorités camerounaises et libyennes au sujet de la dépouille mortelle d'un pilote libyen dont l'avion s'était écrasé près de Kousseri, au Cameroun. Le CICR a relevé les restes du pilote et les a remis au commandant libyen à N'Djamena.

Le CICR s'est également préoccupé de la population civile et a eu l'occasion de rappeler le respect dû à cette dernière, notamment à la suite de la recrudescence des hostilités dans l'est du pays, au mois de septembre.

Assistance médicale

Dès le début de l'année, selon les besoins constatés, des médicaments de base, des pansements et du matériel médical ont à plusieurs reprises été distribués aux deux hôpitaux et à tous les dispensaires de N'Djamena. Le CICR a également approvisionné les centres sociaux dépendant du ministère de la Santé publique et des Affaires sociales (notamment pour soutenir l'action de protection maternelle et infantile), ainsi que la mission catholique, la communauté des lépreux et la Croix-Rouge tchadienne. Des médicaments et du matériel médical ont également été distribués en dehors de la capitale aux responsables d'établissements hospitaliers et de diverses formations sanitaires de préfectures et de sous-préfectures, lors des trois convois de secours qui ont été organisés dans le sud, dans le centre puis à l'ouest et au nord du Tchad et lors de la mission à Abéché. A Moundou, le CICR a favorisé la création d'une pharmacie régionale pour faciliter l'approvisionnement médical de la région.

A la demande du ministère de la Santé, le CICR s'est penché par ailleurs sur le problème des invalides de guerre. Après avoir dépêché un spécialiste sur place, il a décidé de soutenir l'action entreprise dans ce domaine, avec des moyens limités, par un prêtre de la mission catholique de Kabalaye, à N'Djamena: il a participé à l'achat de matériel et a envoyé un

physiothérapeute à mi-septembre. A la fin de l'année une trentaine de patients avaient été munis de prothèses.

En 1981, le CICR a fourni des secours médicaux pour la valeur de 544.330 francs suisses, y compris 82.250 francs de matériel pour l'atelier orthopédique de la mission catholique.

Secours

L'aide matérielle du CICR a été essentiellement alimentaire. Elle a été distribuée principalement par le biais des centres sociaux de la capitale qui ont régulièrement été approvisionnés, ce qui a permis de toucher les catégories les plus défavorisées de la population civile. Ainsi, dans le cadre de la protection maternelle et infantile, 5000 mères de familles nécessiteuses (qui représentaient environ 30.000 bénéficiaires) ont reçu des céréales, de l'huile et du lait. Des personnes âgées, handicapées ou deshéritées ont également reçu une aide alimentaire dans ces centres. Le CICR a suivi, avec une attention toute spéciale, la situation nutritionnelle des enfants; vu l'augmentation du nombre d'enfants souffrant de malnutrition, un programme spécial a été lancé dans les centres sociaux en juillet: il s'est agi d'organiser des repas adéquats plusieurs fois par semaine et de donner des cours de nutrition aux mères; le CICR a fourni des vivres et des fonds pour l'achat d'aliments destinés à compléter la teneur en protéines de ces repas. La communauté des lépreux a aussi reçu une assistance alimentaire régulière. Pour une période limitée, le CICR a donné des vivres au personnel des hôpitaux et des dispensaires, aux malades de l'hôpital central, à la Mission catholique pour des cas sociaux, aux anciens prisonniers de guerre en transit à N'Djamena, aux équipes du ministère de la Santé publique et des Affaires sociales et aux employés de la mairie qui effectuaient des travaux de nettoyage des rues et de ramassage des cadavres.

En dehors de N'Djamena, le CICR a distribué des vivres aux comités régionaux de la Croix-Rouge tchadienne pour la population civile des régions qu'il avait visitées. Les vivres provenaient du PAM (Programme alimentaire mondial), du gouvernement français, de la Croix-Rouge de la République fédérale d'Allemagne et de «Catholic Relief Service». Le CICR a terminé son action alimentaire à fin juillet et c'est le PAM et l'AICF (Aide internationale contre la faim) qui ont pris la relève.

Le CICR s'est également soucié d'améliorer la situation sanitaire de la capitale. Il a favorisé des opérations de nettoyage en fournit les produits et équipements nécessaires, des désinfectants et des vivres pour les travailleurs, et en prêtant des véhicules le cas échéant. C'est ainsi qu'une action de nettoyage des rues et des marchés de N'Djamena a eu lieu en mars avec le soutien technique de la mairie, et qu'une autre action de nettoyage a été réalisée à l'hôpital central, en mai, avec le concours de 54 volontaires de la Croix-Rouge tchadienne.

Enfin, une action spéciale a été entreprise en faveur des lépreux dont le village près de Chagoua, dans la banlieue de N'Djamena, avait été l'objet de bombardements et de pillages consécutifs. Le CICR a abrité les lépreux sous des tentes et s'est

chargé, dans un premier temps, de nettoyer les puits et de réparer les installations sanitaires; grâce à un don privé destiné spécialement aux lépreux, le CICR a, en outre, fait reconstruire les habitations. Le 29 juin, 57 lépreux et leurs familles se sont réinstallés dans leur village. Ce don privé a aussi permis au CICR de participer à la reconstruction de la léproserie d'Abéché.

En 1981, le CICR a distribué au Tchad 1058 tonnes de secours (dont 1050 tonnes de vivres), pour une valeur de près de deux millions de francs suisses.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de N'Djamena s'est principalement occupée du sort des anciens prisonniers de guerre et de leur libération effective, que ce soit à l'occasion de l'acheminement des convois de secours dans différentes régions du pays ou à N'Djamena même, où elle a enregistré les prisonniers en transit. Elle a ainsi retrouvé la trace de 75% des anciens prisonniers du BET.

Dans une moindre mesure que par le passé, elle a procédé à des recherches de personnes portées disparues, sur la base de demandes émanant des réfugiés au Cameroun et au Soudan.

Zaïre

La principale activité du CICR au Zaïre a été la protection des personnes incarcérées dans les lieux de détention civils et militaires, doublée d'une action d'assistance. Le CICR s'est aussi efforcé de favoriser le contact entre les détenus et les familles.

Donnant suite à la demande du vice-Premier commissaire d'Etat, le CICR a en outre élaboré un programme d'information sur la Croix-Rouge à l'intention de divers milieux, notamment de la jeunesse. Un spécialiste a été rattaché temporairement à la délégation de Kinshasa au mois d'octobre. Plus de trente causeries, accompagnées de projections de films, ont déjà été organisées à l'intention d'élcoliers et d'étudiants, de même que des émissions de radio et de télévision.

Protection

Actif dès 1978 dans le Shaba, où il avait obtenu l'autorisation de visiter tous les lieux de détention de la région, le CICR avait par la suite négocié, par étapes successives, des accords qui lui avaient finalement garanti l'accès à tous les lieux de détention dépendant du ministère de la Justice, des forces armées (prisons militaires, cachots de gendarmerie etc.) et de la Sécurité. Chaque visite a cependant continué à faire l'objet d'une requête spécifique auprès des autorités.

De janvier à septembre 1981, les délégués du CICR ont visité, dans la capitale zaïroise, une dizaine de lieux de détention — certains à plusieurs reprises —, soit la prison

civile de Makala, des lieux militaires et de la Sécurité. En mai, 11 lieux de détention militaires et du Centre national de recherches et d'investigations (CNRI) ont également été visités dans le Shaba (les visites précédentes remontaient au mois d'août 1980). Toutefois, dans cette même province, le CICR n'a pas été autorisé à cette occasion à visiter les lieux dépendant du ministère de la Justice. En ce qui concerne le Kivu, région à l'est du Zaïre, des difficultés ont surgi lors de la première visite que les délégués du CICR ont effectuée dans cette province au mois de juin, difficultés qui ne leur ont pas permis d'avoir accès à tous les lieux de détention, à l'exception de deux cachots dépendant du CNRI. Cependant, en septembre, au cours d'une nouvelle mission, 7 lieux de détention relevant des forces armées, du CNRI et du ministère de la Justice ont pu être visités. En 1981, le CICR a eu accès à environ 4620 détenus.

L'action de protection au Zaïre a fait l'objet d'une mission du délégué aux problèmes de détention, en janvier, qui avait notamment pour objectif d'obtenir la possibilité de répéter les visites dans certains lieux. Ce dernier a eu, en outre, des discussions approfondies avec le directeur des services pénitentiaires du Zaïre qui a été reçu au siège du CICR en février. Accompagné de la responsable pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, le délégué aux problèmes de détention s'est rendu une nouvelle fois au Zaïre à fin juin pour participer à la première série de visites prévues dans le Kivu (voir ci-dessus). A cette occasion, les délégués du CICR ont, sur un plan plus général, réexaminé avec les autorités zaïroises si, et dans quelle mesure, la collaboration avec le CICR pouvait être améliorée. Ils ont notamment rencontré M. Nsinga Udjuu, Premier commissaire d'Etat, M. Bomboko Lokumba, vice-Premier commissaire d'Etat et commissaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Inonga Lokonga l'Ome, commissaire d'Etat à la Justice, ainsi que le procureur général de la République zaïroise et l'administrateur général du CNRI. Ayant demandé, entre autres choses, l'accès effectif à tous les lieux de détention et la possibilité de répéter les visites, ils ont pris acte, d'une part, de la volonté du gouvernement zaïrois de coopérer étroitement avec le CICR, d'autre part, de son acceptation de laisser le CICR accéder, selon ses modalités, à tous les lieux de détention. Cependant, à partir du mois d'octobre et jusqu'à la fin de l'année, de nouvelles difficultés ont surgi qui n'ont pas permis au CICR d'accomplir sa tâche.

C'est ainsi qu'à la suite d'une vague d'arrestations au mois d'octobre, le CICR a demandé la liste des nouveaux détenus aux autorités zaïroises ainsi que l'indication de leurs lieux d'internement, principalement pour rassurer les familles concernées. Fin décembre, aucune réponse ne lui avait été donnée.

Aussi, le CICR a-t-il adressé un memorandum au Premier commissaire d'Etat établissant un bilan de sa collaboration avec le gouvernement zaïrois.

Assistance médicale et secours

En plus de son action de protection, le CICR a mené une action d'assistance en faveur des détenus. Il leur a distribué des

couvertures, des articles de loisirs et de toilette, des vêtements, un peu de nourriture; il a approvisionné les lieux de détention en assortiments de médicaments et en désinfectants et il a parfois financé des installations d'eau. Le CICR a également fourni quelques secours aux détenus libérés et aux familles de détenus dans le besoin. L'assistance globale (médicale et autre) en faveur de la population pénitentiaire et des familles s'est élevée à 56.950 francs suisses.

Agence de recherches

L'Agence de recherches, ouverte au sein de la délégation de Kinshasa en novembre 1980, a procédé à l'enregistrement systématique des détenus visités et a assuré le lien entre ces derniers et leurs familles: recherche des familles pour les informer de la mise en détention d'un des leurs et transmission de messages Croix-Rouge entre les personnes privées de liberté et leurs proches.

L'Agence de Kinshasa a aussi recherché des personnes portées disparues à la suite des événements du Shaba de 1977 et de 1978, des réfugiés zairois supposés en Angola et des réfugiés angolais au Zaïre, sur la base de demandes émanant des familles. Une action a également été développée en faveur des réfugiés ougandais dans le Haut-Zaïre (voir le chapitre «Ouganda» du présent Rapport).

Autres pays

GAMBIE

Après la tentative de coup d'Etat du 29 juillet, les autorités et la Croix-Rouge gambiennes demandèrent, le 3 août, l'intervention du CICR pour une aide médicale d'urgence.

Un délégué-médecin et un délégué-secours furent dépêchés en Gambie pour évaluer les besoins; ils emportaient avec eux un premier lot de médicaments et de pansements. Des secours médicaux supplémentaires et divers articles furent achetés à Dakar conjointement avec la Croix-Rouge sénégalaise, grâce à laquelle l'ensemble de ces secours purent être acheminés rapidement en Gambie. Étant donné que d'autres organismes d'assistance étaient présents en Gambie et que la mission d'évaluation n'avait pas révélé l'existence de besoins qui auraient dépassé les possibilités locales, le CICR n'a pas poursuivi son action d'assistance.

En revanche, il s'est préoccupé de la situation des personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat. A fin août, une nouvelle mission a été entreprise aux fins de demander aux autorités gambiennes l'accès à ces personnes; une offre de services, adressée par le Président du CICR à Sir Dawda Jawara, Chef de l'Etat, fut remise à M. Lamin Kiti Jabang, ministre des Affaires étrangères. Sans réponse des autorités gambiennes, le CICR envoya un délégué à Banjul, à fin

septembre: il fut oralement informé de la position officielle du gouvernement, selon laquelle le CICR ne saurait effectuer de visites à ces détenus tant qu'ils seraient en détention préventive. Une nouvelle démarche fut tentée en novembre sans qu'un progrès ait été enregistré à la fin de l'année.

Par ailleurs, le CICR a fait part de ses préoccupations aux autorités gambiennes en ce qui concerne l'abus de l'emblème de la Croix-Rouge lors de la tentative de coup d'Etat.

GHANA

A la demande du ministère de la Santé, le CICR a accordé une aide médicale au Ghana, en faveur des victimes des événements qui avaient éclaté dans le nord du pays au mois de juin. Trois tonnes de médicaments et de matériel de pansements ont été apportées par un délégué du CICR et remises à la Croix-Rouge du Ghana.

A l'occasion de sa visite en Suisse, le Président de la République du Ghana, le Dr Hilla Limann, a été reçu au CICR le 22 octobre.

RWANDA

Le délégué aux problèmes de détention et la responsable pour l'Afrique centrale et de l'Ouest se sont rendus au Rwanda du 12 au 21 juin. Ils se sont plus particulièrement entretenus avec les ministres de la Justice, M. Charles Nkurunziza, et de la Santé, le Dr Ildephonse Musafili, avec Mme A. Habyarimana, Présidente d'honneur de la Croix-Rouge rwandaise et épouse du Chef de l'Etat, et avec le Président de la Croix-Rouge rwandaise, le Dr Kamilindi.

Les délégués du CICR ont abordé la question de la reconnaissance officielle de la Croix-Rouge rwandaise par le CICR. Ils se sont entretenus des différentes activités de cette Société et ont visité quelques-unes de ses réalisations. A l'issue de cette mission, le CICR a décidé d'attribuer la somme de 15.000 francs suisses pour l'équipement d'un orphelinat dont s'occupe la Croix-Rouge rwandaise.

Les délégués ont aussi traité la question des visites du CICR dans tous les lieux de détention (les dernières visites ont eu lieu en 1976). Si les autorités rwandaises ont accordé l'accès à toutes les prisons, elles ont toutefois émis des réserves — en fonction de la législation locale — pour la visite, selon les modalités du CICR, des détenus de sécurité en détention préventive; l'autorisation de visite concernant cette catégorie de détenus relevait du Chef de l'Etat. Le Président du CICR lui a donc adressé une demande. Une nouvelle démarche a été effectuée, au mois de décembre, auprès de l'Ambassadeur du Rwanda à Bonn, notamment après que plusieurs prévenus de sécurité eurent été condamnés; un mémorandum rappelant les modalités de visites de l'institution a été remis à l'Ambassadeur.

BURUNDI

Le délégué aux problèmes de détention et la responsable pour l'Afrique centrale et de l'Ouest ont effectué une mission au Burundi du 22 au 27 juin, pour reprendre contact avec les autorités et la Croix-Rouge nationale. Ils ont notamment

rencontré le ministre de la Justice, M. Laurent Nzeyimana, et plusieurs hauts responsables du ministère des Affaires étrangères. Ils ont présenté une offre de services aux autorités pour réaliser de nouvelles visites dans tous les lieux de détention du pays, selon les modalités habituelles de l'institution (de telles visites avaient été effectuées pour la dernière fois en 1977). Les autorités du Burundi ont donné leur accord de principe.

SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE FOURNIS OU ACHEMINÉS PAR LE CICR EN 1981*

AFRIQUE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)		
Afrique du Sud . . .	Détenus et familles	117,1	226 030	6 970	233 000
Angola	Population civile déplacée, handicapés	2 531,3	7 401 350	237 410	7 638 760
Botswana.	Réfugiés	—	—	2 500	2 500
Ethiopie	Population civile déplacée, handicapés	1 203,4	3 826 470	120 000	3 946 470
Gambie.	Société nationale, population civile	3,2	8 840	12 590	21 430
Ghana	Ministère de la Santé, population civile	—	—	12 220	12 220
Mauritanie.	Amputés de guerre	—	—	75 580	75 580
Mozambique.	Réfugiés	—	—	135 940	135 940
Ouganda	Population civile déplacée, réfugiés	609,1	2 328 060	508 430	2 836 490
Rwanda	Société nationale, population civile	—	15 000	—	15 000
Somalie.	Société nationale, population civile	—	—	7 090	7 090
Soudan.	Population civile déplacée	3 384,—	9 447 860	223 200	9 671 060
Tchad	Population civile déplacée	1 058,1	1 905 690	544 330	2 450 020
Zaïre	Détenus et familles	3,4	35 100	21 850	56 950
TOTAL GÉNÉRAL		8 909,6	25 194 400	1 908 110	27 102 510

* Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux Sociétés nationales, l'aide aux détenus et à leurs familles, ainsi que l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial.